

19/12/2021

L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE DANS LE CADRE DU PLACEMENT

Programme de formation

Contact Sens et Pratiques

Olivier DUCHOSAL

Mél : contact@sensetpratiques.fr

LE CONTEXTE

L'article 371-1 du code civil définit l'autorité parentale comme un « ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Il arrive toutefois que les parents mettent leur enfant en danger par leur comportement ou en raison d'une défaillance éducative grave. Dans ces cas, l'autorité judiciaire peut leur apporter une aide par la procédure d'assistance éducative. Sauf décision contraire, les parents conservent sur l'enfant leur autorité parentale et en conservent tous les attributs qui ne sont pas inconciliables avec la mesure.

Ainsi, la prise en compte des parents, titulaires de l'autorité parentale, est indissociable de l'accompagnement de l'enfant et intervient dans un contexte d'évolution du droit et des dispositifs de prise en charge (lois de 2007 et de 2016).

Dans ce contexte, il convient que les professionnels qui interviennent auprès des familles dont les enfants font l'objet de placement soient formés au cadre législatif relatif à l'autorité parentale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le cadre juridique de l'autorité parentale
- Clarifier les rôles respectifs des parents et des professionnels
- Se donner des repères pour associer les parents à la prise en charge de leur enfant

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Jour 1 Matin

- Présentation des participants, des attentes, des objectifs et du déroulé de la formation ;
- Evaluation des connaissances par un QCM individuel anonyme ;
- Le droit de la filiation
- Le droit de l'autorité parentale (autorité parentale conjointe, délégation de l'autorité parentale, retrait total ou partiel, déclaration judiciaire d'abandon, tutelle, adoption)

Jour 1 Après-midi

- La parentalité
- La recommandation de bonne pratique professionnelle relative à l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement (ANESM – Janvier 2012)
- Evaluation des connaissances par un QCM individuel anonyme ;
- Bilan de la formation

MODALITES DE LA FORMATION

Prérequis :

Travailler dans le secteur de la protection de l'enfance.

Méthode :

Formation dispensée en présentiel sous forme de contenus théoriques, échanges avec la salle, travail autour de situations rencontrées par les professionnels et amenées par le formateur.

Public :

Tous professionnels.

Durée :

1 journées (7 heures).

Conditions matérielles :

- Équipement informatique : Écran, vidéoprojecteur, accès WIFI souhaité
- Équipement papier : Paperboard- feutres et feuillets
- Salle de formation : Tables et chaises, porte- manteaux, accessible au public en situation de handicap

Dates :

A définir

Modalités d'évaluation :

Les stagiaires seront évalués sur leurs connaissances en début et fin de formation par la passation d'un QCM anonyme.

Modalité de contact et délais d'accès :

Prise de contact par courrier électronique ou sur la page : <https://sensetpratiques.fr/contact/>

Réponse sous 72 heures.

FORMATEUR

Olivier DUCHOSAL, consultant formateur en droit de la santé, spécialiste des établissements sociaux et médico-sociaux.

Olivier est juriste en droit de la santé, titulaire d'un DEA en éthique et droit médical dirigé par Marie-France Callu, faculté de droit de Lyon.

Il anime depuis 17 ans des formations et accompagne des établissements sociaux et médico-sociaux à l'élaboration de projets d'établissement et à l'évaluation interne.

Il enseigne à l'IFROSS, institut de droit de la santé de la faculté de droit de Lyon depuis 2005.

Par ailleurs Olivier occupe un poste de Directeur Ingénierie de projet, qualité et contrôle interne de l'association CAPSO située à Lyon.

TARIFS

Le tarif d'une journée de formation est de 1080€.

Le coût pédagogique de la formation est de 1080€ auquel s'ajoute les frais de déplacement.